



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 avril 2021

Sessione di u 12 d'aprile di u 2021

Rapport N° 2021-21

Raportu N° 2021-21

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet :	Consultation sur les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et de Programme de mesures (PdM) associé
Ogettu :	Cunsultazione nantu à i prugetti di Schema direttore d'accunciamento è di gestione di l'Acque (SDAGE) 2022-2027 è di Prugramma di misure assuciatu (PDM).

Le comité de bassin lors de sa séance du 7 octobre 2020, a adopté les projets :

- de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et ses documents d'accompagnement ;
- de Programme de mesures (PdM) associé ;
- de rapport d'évaluation environnementale, préalablement à la phase de consultation dont le calendrier a dû être amendé en raison de la crise sanitaire.

L'Assemblée de Corse, autorité compétente pour l'approbation du SDAGE, a été informée le 5 novembre 2020 sur le contenu de ces documents et la phase de consultation du public et des assemblées a débuté le 15 février 2021, conformément à la délibération n°20/145 AC en date du 5 novembre 2020.

Cette phase de consultation des assemblées et partenaires institutionnels se déroulera durant quatre mois, du 15 février au 15 juin 2021 inclus. Elle vise à compléter le travail de concertation mené depuis 2019 pour l'élaboration des documents afin d'identifier les besoins d'ajustements ou d'amélioration avant leur adoption définitive.

C'est dans le cadre de cette consultation que le projet de SDAGE a été présenté en réunion technique aux membres de la Commission Développement durable et lutte contre le changement climatique, le 4 mars dernier. Les membres, à l'unanimité des présents, ont émis un avis favorable à ce rapport.

L'objet de la présente saisine est de valider cet avis favorable de la Commission Développement durable et recueillir en tant que de besoin l'avis des autres membres de la Chambre des Territoires, non membres de la Commission.

Pour ce faire, le rapport du Conseil exécutif est joint en annexe du présent rapport et le Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse est invité à en rappeler les grandes lignes devant cette assemblée.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.